

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 2 avril 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 1 p. (67r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 2 avril 1884, consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54458>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 avril 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 40, rue de la Pépinière, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Sur les tarifs de Boucher et Cie en 1872, 1873 et 1874. Godin prie Tisserant de remettre ses notes à ce propos à l'avocat Pouillet.

Notes La cachet de signature par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère est apposée au bas du folio, bien que la lettre soit signée par Godin, l'administrateur-gérant.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du

Famillistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

2 août

4

63
76

Monsieur Cisserand
40 rue de la Pépinière
Nancy

La baisse que nous vous signalay dans
les produits de Boucher n'a été faite
qu'à partir de l'année 1874 et pour
1874 -

Nous vous adressons aujourd'hui 3 tarifs
de Boucher 1 de 1872
1 de 1873
1 de 1874

Vous verrez d'après ces tarifs qu'en 1873
Boucher, au lieu de diminuer ses prix les
augmenta de 12 à 18 pour % sur
l'année 1872 pour baisser en 1874 de 4,5 %
notre baisse a été faite en 1873 et a été
environ de 5 % sur l'année 1872 - nous
joignons ces deux tarifs à ceux de Boucher.
Dans le tarif 76 Boucher y trouvez la circulaire
annonçant la baisse applicable à 74 & non à 73
Nos déductions sont donc parfaitement justes et
se joindront avec nos adresses à M. Perillet -
nous comptons sur votre obligeance pour les lui faire
mettre. Agrés, Monsieur, nos bien
distingués salutations.

Ernest
Cisserand